



La gouvernance d'entreprise est un enjeu politique



CHRONIQUE

Pierre-Yves Gomez

Professeur à l'EM Lyon,
directeur de l'Institut français
de gouvernement
des entreprises et président
de la Société française
de management

L'annonce par Sanofi d'une réduction d'effectifs d'au moins 900 personnes en France est de nature à fâcher l'opinion. Le géant pharmaceutique a réalisé 8 milliards d'euros de bénéfices, notamment grâce à la vente de médicaments remboursés par la Sécurité sociale. On crie à l'injustice : des profits privés considérables ont été partiellement obtenus par un système public généreux. Sanofi retorque qu'il a acheté, depuis dix ans, des laboratoires de recherche et

que des reorganisations s'imposent pour éviter les doublons inefficaces. Les licenciements qui s'accompagneront d'un volet social, concernent moins de 0,5% des effectifs (130 000 collaborateurs dans le monde). De plus, si la France est le berceau historique de l'entreprise, les Etats Unis, les pays émergents et l'Europe occidentale représentent chacun un tiers de son activité. Ce qui est vu comme considérable sur les sites de Montpellier ou de Toulouse n'est qu'une goutte d'eau pour le géant globalisé qu'est devenue Sanofi.

Pour les salariés et les politiques, il en va autrement. Sanofi née d'Elf Aquitaine en 1973, a englouti, notamment, Synthelabo (créée par L'Oréal) en 1999, Aventis en 2004 ou Genzyme en 2011 pour devenir la cinquième société pharmaceutique mondiale, et la neuvième firme mondiale en matière de recherche. En accompagnant la mondialisation du secteur, elle a échappé à tout contrôle politique direct, alors que son activité est en lien direct avec les questions de santé publique.

Des décisions stratégiques

Ce dialogue de sourds est un nouvel exemple de la difficile articulation entre liberté économique et souveraineté politique dans un capitalisme mondialisé. La puissance publique contrôle la mise en marche des médicaments, mais n'a aucune influence sur les stratégies des laboratoires. Elaborées à une échelle internationale, celles-ci ont pourtant des impacts politiques et sociaux locaux. D'où un sentiment d'impuissance des citoyens et le souhait confus d'un « retour du politique ». Mais comment l'Etat pourrait-il agir ?

Or, la vraie question n'est pas de savoir

comment l'Etat peut contrôler des entreprises multinationales, mais comment ces entreprises sont gouvernées. Comme leurs décisions stratégiques impactent la vie des citoyens, il est légitime de se demander qui prend et qui valide les décisions, par quelles institutions et selon quelles logiques.

Le code de commerce stipule que le conseil d'administration « détermine les orientations de l'activité » d'une entreprise. Celui de Sanofi, comme la plupart des grandes sociétés, est composé de quinze administrateurs. Le président, Serge Weinberg, est passé par de grands groupes, Pinault puis Accor. Quatre administrateurs représentent les deux actionnaires historiques, à nouveau deux grands groupes, L'Oréal (9% du capital) et Total (1,2%). Huit administrateurs sont « indépendants », mais detiennent chacun deux à douze mandats dans de grandes entreprises françaises ou européennes.

L'instance suprême de Sanofi reflète donc exclusivement les grandes entreprises. Des parties prenantes importantes ne sont pas représentées : ni les salariés, pourtant deuxième actionnaire avec 1,3% du capital, ni les assureurs ou les mutuelles qui financent les achats de médicaments, ni les patients. Les stratégies qui les impliquent se décident sans eux, mais, en revanche avec l'accord de Total. Cela est-il raisonnable ?

Plutôt que de demander à l'Etat des interventions dont il n'est plus capable, il convient de corriger de telles anomalies dans la gouvernance même des grands groupes. L'articulation des intérêts économiques avec ceux de la société doit pouvoir se discuter en conseil d'administration. Les entreprises globales y gagneraient en légitimité. Dans un monde de plus en plus chaotique, ce n'est pas tout à fait inutile. ■